

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 16 août 2021 à 19 h.

Présents : M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M^{me} Michelle Joly, conseillère

Absent : M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Fermeture de l'hôtel de ville - Prolongement du congé des fêtes - 21-22-23 décembre 2021
6. Amendement à la résolution 2020-222 - Cession d'une partie du lot 4 935 156 du Cadastre du Québec (rue Grenier Sud)
7. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 662 103
8. Reddition de comptes - RIRL 2018-877 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor et rue du Soleil
9. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)
10. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
11. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2020
12. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes - 1640, rue Rochon
13. La Maison des Aînés de Chertsey - Renouvellement d'entente - Prêt de la salle communautaire - Activité bingo
14. Autorisation d'achat de panneaux lumineux - Trafic Innovation inc.
- 14-a) Autorisation de réparation - Niveleuse 2009
15. Autorisation d'achat (à entériner) de pierre concassée supplémentaire à même le fonds spécial réseau routier
16. Octroi de contrat - Achat d'un véhicule électrique neuf pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement - Appel d'offres sur invitations 2021-021
17. Octroi de contrat - Déneigement Patrick Pesant - Travaux de déneigement et sablage secteur 01 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2021-014
18. Octroi de contrat - Ô Chalet Villégiature inc. - Travaux de déneigement et sablage secteur 02 Appel d'offres sur invitations 2021-015
19. Octroi de contrat - Les Entreprises Y.M. enr. - Travaux de déneigement et sablage secteur 03 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2021-016
20. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 04 - Appel d'offres sur invitations 2021-017
21. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 05 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2021-018
22. Octroi de contrat - Entretien général Christian Lamoureux - Travaux de déneigement et sablage secteur 06 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2021-019

ORDRE DU JOUR (suite)

23. Octroi de contrat - Nordikeau - Rédaction des bilans de la qualité de l'eau potable 2018-2019-2020
24. Mandat - Alliance ressources humaines - Recrutement inspecteur(trice) et inspecteur (trice) adjoint(e) - Service de l'urbanisme
25. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - Parallèle 54 Expert-Conseil Appel d'offres 2021-003 - Services professionnels - Plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux pour le remplacement d'un ponceau
26. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 23 - CIMA - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
27. Autorisation de paiement final - Décompte progressif no 5 - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil
28. Libération de retenue - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil
29. Règlement 610-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$ pour l'achat d'un camion 6 roues neuf, année 2021 ou plus récent, avec équipements et bennes pour le Service des travaux publics
30. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) pour le Service des travaux publics
31. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) pour le Service des travaux publics
32. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance
33. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance
34. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance
35. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance
36. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois désignée chemin de tolérance
37. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance
38. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance
39. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance
40. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance
41. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance
42. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance
43. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance
44. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement sur le plan d'urbanisme 416-2011
45. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement de zonage 424-2011 et ses annexes
46. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement de lotissement 425-2011
47. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement de construction 426-2011
48. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement administratif 427-2011
49. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement établissant certaines dispositions relatives à l'émission des permis de construction 428-2011
50. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) 455-2013

ORDRE DU JOUR (suite)

51. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 504-2016
52. Avis de motion - Dispositions sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
53. Avis de motion - Dispositions sur les usages conditionnels
54. Adoption des comptes fournisseurs
55. Dépôt de l'état des activités financières
56. Le maire vous informe
57. Période de questions
58. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-271

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout du point 14-a.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2021-272

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juillet 2021, de la tenue de registre écrite (période de 15 jours) qui s'est terminée le 19 juillet 2021 et de l'ouverture de soumissions du 11 août, tels que rédigés.

5. Fermeture de l'hôtel de ville - Prolongement du congé des fêtes - 21-22-23 décembre 2021

2021-273

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil autorise la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale, les 21, 22 et 23 décembre 2021, en prolongement du congé des Fêtes. Le retour au travail est le lundi 3 janvier 2022. Il est entendu que ces trois journées sont entièrement aux frais du personnel.

6. Amendement à la résolution 2020-222 - Cession d'une partie du lot 4 935 156 du Cadastre du Québec (rue Grenier Sud)

2021-274

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'amender la résolution numéro 2020-222, adoptée à la séance ordinaire du 15 juin 2020, à l'effet que soit ajoutée une mention spécifiant que le lot cédé portant le numéro 4 935 156 ne fait plus partie du domaine public.

7. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 662 103

CONSIDÉRANT

l'offre d'achat présentée par M. Yves Rochon à la Municipalité de Chertsey, en date du mois de décembre 2020, concernant un terrain constitué du lot 3 662 103 du Cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

7. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Lot 3 662 103 (suite)

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra à l'acheteur d'ériger une entrée charretière;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2020 est de 700 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2021-275

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 700 \$ (plus taxes si applicables), à M. Yves Rochon le lot 3 662 103 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- l'acheteur convient d'établir et de constituer, sur ce dit lot, une servitude réelle et perpétuelle de passage pour le bénéfice de la Municipalité, afin de lui permettre la construction, le maintien, l'entretien et la réparation d'infrastructures de voirie;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- la vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

8. Reddition de comptes - RIRL 2018-877 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor et rue du Soleil

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec l'article 5.9 de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de travaux de réfection de divers tronçons, en vertu du Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Redressement des infrastructures routières locales, la Municipalité doit notamment confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet;

CONSIDÉRANT l'émission du procès-verbal de l'inspection pour réception finale des ouvrages du 8 juillet 2021, de M. Sylvain Carrière, ing. de la firme MLC Associés inc., pour l'exécution des travaux de réfection.

POUR CES MOTIFS,

2021-276

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet, relativement aux travaux de réfection du chemin du Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor et rue du Soleil, tel qu'en fait foi l'attestation de M. Sylvain Carrière, ing., de la firme MLC Associés inc., dans la correspondance du 11 août 2021.

9. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention, pour lequel la MRC de Matawinie a obtenu un avis favorable du MTQ.

POUR CES MOTIFS,

2021-277

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux, selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

10. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

POUR CES MOTIFS,

2021-278

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux, selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

11. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2020

2021-279

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2020, au montant de 4 290 \$, soit affectée au fonds général de la Municipalité, au poste « Affectation de l'excédent non affecté », dans le cadre de l'activité Rallye des couleurs de Chertsey.

12. Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes - 1640, rue Rochon

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Fondation Terre des Jeunes a déposé, auprès de la Commission municipale du Québec en date du 31 mai 2021, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière, pour l'immeuble situé au 1640, rue Rochon à Chertsey.

POUR CE MOTIF,

2021-280

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil ne s'oppose pas à la demande d'exemption de taxes foncières de l'organisme Fondation Terre des Jeunes pour l'immeuble situé au 1640, rue Rochon à Chertsey et s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec.

13. La Maison des Aînés de Chertsey - Renouvellement d'entente - Prêt de la salle communautaire - Activité bingo

2021-281

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle l'entente en lien avec le prêt de la salle communautaire à l'organisme La Maison des Aînés, pour la tenue de séances de bingo, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 30 novembre 2024. De ce fait, la présente entente annule et remplace celle intervenue entre les parties le 28 mai 2019.

Ladite entente est conditionnelle à la signature de l'entente relative au respect des mesures sanitaires prescrites par la Santé publique, dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

14. Autorisation d'achat de panneaux lumineux - Trafic Innovation inc.

2021-282

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat de panneaux lumineux pour le Service des travaux publics, du fournisseur Trafic Innovation inc., tel que décrit à la soumission en date du 14 juillet 2021, au coût total de 3 664,56 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

14-a) Autorisation de réparation - Niveleuse 2009

2021-283

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil autorise la réparation du pivot central, ainsi que la réhabilitation de la direction avant, de la niveleuse 2009, pour un montant approximatif de 50 000 \$ (plus taxes si applicables). L'estimation du coût de réparation provient de la réception de soumissions.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

15. Autorisation d'achat (à entériner) de pierre concassée supplémentaire à même le fonds spécial réseau routier
- 2021-284
- Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'entériner l'achat de pierre concassée à même le fonds spécial pour la réfection du réseau routier, pour un montant maximal de 25 000 \$ (taxes nettes).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et une partie de cette somme fera l'objet d'une reddition de comptes auprès du Ministère de la sécurité publique.
16. Octroi de contrat - Achat d'un véhicule électrique neuf pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement - Appel d'offres sur invitations 2021-021
- 2021-285
- Suite à l'ouverture des soumissions du 11 août 2021 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2021-021, après leur analyse et la recommandation de la directrice générale, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de n'octroyer à aucun soumissionnaire le contrat d'achat du véhicule électrique, en raison de la non-conformité des deux soumissions reçues.
17. Octroi de contrat - Déneigement Patrick Pesant - Travaux de déneigement et sablage secteur 01 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2021-014
- 2021-286
- À la suite de l'ouverture de soumissions du 15 juillet 2021, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2021-014, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau (chemins de tolérance) et de la rue de la Succession (chemins secteur 01), soient octroyés à l'entreprise Déneigement Patrick Pesant, au montant de 4 507,02 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.
- Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
18. Octroi de contrat - Ô Chalet Villégiature inc. - Travaux de déneigement et sablage secteur 02 Appel d'offres sur invitations 2021-015
- 2021-287
- À la suite de l'ouverture de soumissions du 15 juillet 2021, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2021-015, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage du stationnement de la station d'eau potable au lac Clermoustier et le stationnement de la station d'eau usée au lac Clermoustier (secteur 02), soient octroyés à l'entreprise Ô Chalet Villégiature inc., au montant de 1 149,75 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.
- Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

19. Octroi de contrat - Les Entreprises Y.M. enr. - Travaux de déneigement et sablage secteur 03 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2021-016

2021-288

À la suite de l'ouverture de soumissions du 15 juillet 2021, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2021-016, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'accotement au pont du Gouvernement, de la rue de l'Original, rue Laval, tronçon de la 8^e Rue (municipal), parc à bacs sur le tronçon de la 8^e Rue, tronçons 7^e Rue Nord et 8^e Rue (chemin de tolérance) et chemin du Lac-Lane (parti) (chemins secteur 03), soient octroyés à Les Entreprises Y.M. enr., au montant de 7 657,34 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

20. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 04 - Appel d'offres sur invitations 2021-017

2021-289

À la suite de l'ouverture de soumissions du 15 juillet 2021, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2021-017, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue des Sables, rue Alain, rue Iris, avenue des Arlequins, rue Giguère, avenue des Ramiers, rue des Pervenches, 1^{ère}, 2^e, 4^e, 5^e Avenues et la rue du Cerf (secteur 04), soient octroyés à l'entreprise Déneigement Raymond Poitras, au montant de 20 235,60 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

21. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 05 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2021-018

2021-290

À la suite de l'ouverture de soumissions du 15 juillet 2021, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2021-018, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue du Sous-Bois (chemin de tolérance), rue du Hérisson (chemin de tolérance), de la rue Genest, rue des Sarcelles/1^{ère} Ave. Beaulac (chemins secteur 05), soient octroyés à l'entreprise Déneigement Raymond Poitras, au montant de 9 083,03 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

22. Octroi de contrat - Entretien général Christian Lamoureux - Travaux de déneigement et sablage secteur 06 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2021-019

2021-291

À la suite de l'ouverture de soumissions du 15 juillet 2021, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2021-019, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'avenue Goyette, rue Cantafio (chemin de tolérance), chemin du Lac-David Ouest (chemin de tolérance), parc à bacs sur le chemin du Lac-Paré intersection av. Chantelle Ouest et l'avenue Adam (chemins secteur 06), soient octroyés à l'entreprise Entretien général Christian Lamoureux, au montant de 13 910,63 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne la rue Cantafio (chemin de tolérance), l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés et, le cas échéant, le coût du contrat net fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

23. Octroi de contrat - Nordikeau - Rédaction des bilans de la qualité de l'eau potable 2018-2019-2020

2021-292

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'octroyer à la firme Nordikeau le contrat pour la rédaction des bilans de la qualité de l'eau potable pour les années 2018, 2019 et 2020, pour les réseaux du lac Clermoustier et du village, tel que décrit à l'offre de services en date du 20 juillet 2021, au coût de 289,50 \$ par année, par réseau, soit 1 737 \$ (plus taxes si applicables), pour les trois années et les deux réseaux.

Cette dépense est autorisée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

24. Mandat - Alliance ressources humaines - Recrutement inspecteur(trice) et inspecteur (trice) adjoint(e) - Service de l'urbanisme

2021-293

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de mandater la firme Alliance ressources humaines pour procéder au recrutement de candidats aux postes d'inspecteur(trice) et d'inspecteur(trice) adjoint(e) pour le Service de l'urbanisme, aux termes et conditions décrits à l'offre de services en date du 6 août 2021. Les frais de services sont fixés à 12 % du salaire annuel avec clause de remplacement, sans frais, de soixante (60) jours.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

25. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2021-003 - Services professionnels - Plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux pour le remplacement d'un ponceau

2021-294

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, d'un montant de 592,12 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels pour le remplacement d'un ponceau d'envergure, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-003.

26. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 23 - CIMA - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)

2021-295

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Cima+, d'un montant de 1 703,72 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts), pour les barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.

27. Autorisation de paiement final - Décompte progressif no 5 - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil

2021-296

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le paiement final, à la compagnie Excavation Carroll inc., d'un montant de 16 768,54 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du ch. Marie-Reine-des-Cœurs, de l'av. du Castor et de la rue du Soleil, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005.

28. Libération de retenue - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2020-005 - Réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil

2021-297

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement d'autoriser la libération de retenue à la compagnie Excavation Carroll inc., d'un montant de 108 824,52 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du ch. Marie-Reine-des-Cœurs, avenue du Castor et rue du Soleil, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005.

29. Règlement 610-2021

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$ pour l'achat d'un camion six roues neuf, année 2021 ou plus récent, avec équipements et bennes, pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'un camion six roues neuf, année 2021 ou plus récent, avec équipements et bennes pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 5 août 2021, préparée par M. Olivier Sicard, directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 290 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 19 juillet 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-298

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 610-2021 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$ pour l'achat d'un camion six roues neuf, année 2021 ou plus récent, avec équipements et bennes, pour le Service des travaux publics ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

30. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) pour le Service des travaux publics

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 année 2021 ou plus récent, pour le Service des travaux publics.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 67 700 \$, sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

31. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 5 août 2021 préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 67 700 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 août 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-299

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 67 700 \$ pour l'achat d'un camion (pick-up) 4 x 4 année 2021 ou plus récent, pour le Service des travaux publics. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

32. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (dénivellement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (dénivellement et sablage) de l'avenue des Huards et avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance, pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022. Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

33. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien des avenues des Huards, et du Plateau, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 3 149,63 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 août 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-300

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et de l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

34. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance, pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

35. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

35. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance (suite)

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 2 152,24 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 août 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-301

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemins de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

36. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois désignée chemin de tolérance

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance, pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

37. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Sous-Bois, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 1 994,76 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 août 2021.

37. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance (suite)

POUR CES MOTIFS,

2021-302

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

38. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance, pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

39. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Hérisson, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 1 994,76 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 août 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-303

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

40. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance, pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

41. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue Cantafio, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 2 282,30 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 août 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-304

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

42. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance, pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

43. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien du chemin du Lac-David Ouest, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 4 171,36 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 août 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-305

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

44. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement sur le plan d'urbanisme 416-2011

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le plan d'urbanisme 416-2011 incluant les nouvelles dispositions sur les résidences de tourisme. Règlement ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie. Ce règlement a pour but de planifier et d'établir les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de la Municipalité, tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire. Ce règlement permettra aussi de déterminer l'utilisation du sol qui sera privilégiée dans chacun des secteurs du territoire de la Municipalité, le tout dans une optique de cohérence, d'optimisation et de protection des milieux sensibles.

45. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement de zonage 424-2011 et ses annexes

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement de zonage 424-2011 et ses annexes incluant les nouvelles dispositions sur les résidences de tourisme. Règlement ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie. Ce règlement a pour but de régir les usages, constructions et l'aménagement du territoire de la Municipalité, selon le découpage par zone de la Municipalité, le tout dans une optique de protection des milieux sensibles.

46. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement de lotissement 425-2011

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement de lotissement 425-2011. Règlement ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie. Ce règlement a pour but de régir les opérations cadastrales, les normes relatives au découpage des lots et à l'aménagement des voies de circulation, le tout dans une optique de protection des milieux sensibles.

47. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement de construction 426-2011

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement de construction 426-2011. Règlement ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie. Ce règlement a pour but d'édicter des normes de construction ayant pour objet d'assurer la sécurité du public et des biens, le tout dans une optique de protection des milieux sensibles.

48. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement administratif 427-2011

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement administratif 427-2011 incluant les nouvelles dispositions sur les résidences de tourisme. Règlement ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie. Ce règlement a pour but d'édicter les conditions d'émission de tous permis et certificats en plus d'indiquer les dispositions pécuniaires et d'assurer le respect des règlements d'urbanisme, le tout dans une optique de protection des milieux sensibles.

49. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement établissant certaines dispositions relatives à l'émission des permis de construction 428-2011

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement établissant certaines dispositions relatives à l'émission des permis de construction 428-2011. Règlement ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie. Ce règlement a pour but d'établir les conditions relatives à l'émission d'un permis de construction.

50. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) 455-2013

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) 455-2013. Règlement ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie. Ce règlement a pour but d'assurer une implantation et une intégration architecturale optimale des constructions et ouvrages à l'intérieur de secteurs à forte pente, des projets intégrés d'habitations, des enseignes adjacentes à la route 125 et à effectuer la concordance des limites et des zones du secteur du lac Clermoustier et du périmètre d'urbanisation (secteur Village).

51. Avis de motion - Dispositions abrogeant et remplaçant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 504-2016

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 504-2016. Règlement ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie. Ce règlement a pour but d'assurer un développement cohérent et durable des zones visées, avant toute modification des règlements d'urbanisme, le tout dans une optique de protection des milieux sensibles.

52. Avis de motion - Dispositions sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Ce règlement a pour but de permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

53. Avis de motion - Dispositions sur les usages conditionnels (U.C.)

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement sur les usages conditionnels (U.C.) incluant les nouvelles dispositions sur les résidences de tourisme. Règlement ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie. Ce règlement a pour but de permettre, à certaines conditions, qu'un usage nommé soit implanté ou exercé dans une zone déterminée. Il vise les usages camping, camp de vacances, centre de plein air, entreprises rurales, industriels légers et para-industriels, commerces routiers, hébergement, restauration, résidence de tourisme, les antennes et tours de télécommunication.

54. Adoption des comptes fournisseurs

2021-306

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juillet 2021 au montant de 743 809,52 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 juillet 2021, au montant de 833 792,17 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

55. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.

56. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours. Il informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

57. Période de questions

On compte vingt-trois (23) personnes dans l'assistance.

Malgré la tenue de la séance en présence du public, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché à l'endroit désigné par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité. Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel, ainsi qu'aux questions des citoyens présents. Un groupe de citoyens remet à la directrice générale et secrétaire-trésorière une pétition, qui sera officiellement déposée à la prochaine séance du conseil.

58. Levée de la séance

2021-307

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 05.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Maire